# MAIRIE DE COTTÉVRARD COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2018 - Séance n°2

L'an deux mil dix-huit, vingt-sept mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Cottévrard, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR, Maire.

Étaient présents: Mesdames et Messieurs, Pierre ALEXANDRE, Dorothée AUBERT, Catherine COLLET, Franck ERNST, Fabrice GAMELIN, Dominique POTHIN, Marie-Odile SIMOTTEL

Était excusé: Martine BIZET, Elizabeth EICHE-CRONENBERGER, Charles ROUSSIGNOL

Date de Convocation: 22/03/2017 Date d'affichage: 20/03/2017

Nbre de Conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Absents : 3

Madame Catherine COLLET est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h30

Après lecture du compte rendu de la réunion du 20 février 2018, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Catherine Collet qui détaille les différentes dépenses et recettes inscrites sur les Comptes administratifs 2017.

Madame Collet présente ensuite les différentes propositions d'investissements et les montants nécessaires pour réaliser ces opérations.

# Délibération 2018/012 Compte Administratif de la commune 2017

Madame Dominique Pothin, doyenne d'âge, présente le compte administratif 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes : 282 263.62 € Dépenses : 238 044.36 € Excédent : 44 219.26 €

Section d'Investissement

Recettes : 305 500.68 € Dépenses : 293 239.62 € Excédent : 12 261.06 €

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement + Déficit d'Investissement 44 219.26 € + 12 261.06 € = **45 440.32** €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif communal 2017.

# Délibération 2018/013 Compte de Gestion de la commune 2017

Sous la présidence de M. Jean-Claude HAUTECOEUR, afin de délibérer sur les Comptes de Gestion de la Commune 2016 dressés par Monsieur MAIRE, Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrits de passer dans ses écritures,

#### Le Conseil Municipal:

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilisation des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2017, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2017 de la Commune à l'unanimité.

#### Délibération 2018/014

#### Affectation du résultat de budget de la commune

Suite à la dissolution de l'ex Communauté de Communes Bosc d'Eawy, les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2018 sont les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice + déficit de l'ex CCBE 49 241,25 € + 44 219,26 € - 78 261,01 = 15 199,50 €

Section d'Investissement : Déficit antérieur + excédent de l'exercice + excédent de l'ex CCBE - 52 376.22 € + 12 261.06 € + 107 361.49= 67 249.33 €

Excédent global de Clôture : Excédent de Fonctionnement + Excédent d'Investissement 15 199.50 € + 67 249.33 € = 82 445.83 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 15 199.50 € et un excédent d'investissement de 67 249.33 €, au vu des résultats reportés et de l'état des Restes à Réaliser d'un montant de 36 216.00 € en recettes et de 3 038.40 € en dépenses , décide d'affecter au compte R 002 la somme de 15 199.50 €, au compte R 001 la somme de 67 246.33 €.

### Délibération 2018/015 Budget Primitif de la commune 2018

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2018,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 adoptés dans la présente séance du conseil municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2017 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif 2018 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en <u>dépenses et en recettes de fonctionnement</u> à 326 732.00 € et en <u>dépenses et en recettes d'investissement</u> à 654 908.41 €.

#### Délibération 2018/016

# Compte administratif du budget SPAC 2017

Madame Dominique Pothin, doyenne d'âge, présente le compte administratif 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section d'Exploitation

Recettes : 59 671.32 € Dépenses : 57 727.90 € Excédent : 1 943.42 €

Section d'Investissement

Recettes: 281 136.07 € Dépenses: 234 396.83€ Excédent: 46 739.24 €

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement + Excédent d'Investissement

1 943.42 € + 46 739.24 € = 48 682.66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif SPAC 2017.

# Délibération 2018/017 Compte de Gestion du budget SPAC 2017

Sous la présidence de M. Jean-Claude HAUTECOEUR, afin de délibérer sur les Comptes de Gestion de du budget SPAC 2016 dressés par Monsieur MAIRE, Receveur Municipal,

#### Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrits de passer dans ses écritures,

#### Le Conseil Municipal:

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilisation des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2017, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2017 du SPAC à l'unanimité.

### Délibération 2018/018 Affectation du résultat du budget SPAC

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2018 sont les suivants :

Section d'exploitation : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice

64 721.28 € + 1 943.42 € = 66 664.70 €

<u>Section d'Investissement</u> : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice

312 284.29 € + 46 739.24 € = 359 023.50 €

#### Considérant l'état des Restes à Réaliser 2018, l'excédent de clôture s'élève à 425 688.20 €.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 66 664.70 € et un excédent d'investissement de 359 023.50 €, et au vu des résultats reportés, décide d'affecter au compte R 002 la somme de 66 664.70 €, au compte R 001 la somme de 359 023.50 €.

## Délibération 2018/019 Budget Primitif du SPAC 2018

Lors des évaluations faites pour la réhabilitation de la STEP, il avait été indiqué le montant du mètre cube d'eau assaini devrait être augmenté de 2 € environ. Au vu des recettes inscrites au budget primitif 2018, Monsieur le Maire propose, comme l'an dernier, de ne pas inscrire d'augmentation sur les factures éditées en 2018 afin de faire bénéficier aux habitants de cette situation budgétaire.

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2018,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 adoptés dans la présente séance du conseil municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif 2018 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en <u>dépenses et en recettes de fonctionnement</u> à **122 769.70** € et en <u>dépenses et en recettes d'investissement</u> à **594 920.59** €.

# Délibération 2018/020 Vote des taux d'imposition 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'appliquer les taux d'impositions suivants :

Taxe d'habitation : 13,96 %
 Taxe Foncière bâti : 12,43 %
 Taxe Foncière non bâti : 31,87 %
 CFE : 14,20 %
 pour un produit total de : 122 563 €

#### Délibération 2018/021 Subventions communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer, pour l'année 2018, les subventions suivantes :

Club des Anémones : 400 €
Anciens Combattants Cottévrard : 90 €
Amicale J Caulle BLH : 110 €
Banque alimentaire BLH : 135 €
CADI BLH : 700 €
Comité d'Animation de Cottévrard : 500 €

# Délibération 2018/022 Tarifs de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs appliqués en 2017. Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

de maintenir les tarifs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

1 journée : 210 € 2 journées : 290 € Vin d'honneur : 95 €

Location de la vaisselle 1 € le couvert

- précise que les associations communales bénéficieront de la gratuité de la salle. Cette gratuité sera accordée à l'organisateur si celui-ci s'engage à prendre en charge le nettoyage et le rangement complet de la salle immédiatement après la manifestation,
- rappelle que des arrhes seront demandées pour toute mise à disposition de la salle polyvalente. Le montant est fixé à 80 €.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable

# Délibération 2018/023 Participation au SIVOS du Mont Joyet :

La participation financière s'élève à 70 757 € pour l'année 2018 ; la Commission des finances propose au Conseil Municipal la fiscalisation de 55% de cette somme et d'inscrire 45 % de la somme au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote cette mesure à l'unanimité et décide d'inscrire au compte 65548-01 « Participation SIVOS » la somme de 32 000 €.

# Délibération 2018/024 Participation au Syndicat du Collège de Saint Saëns

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fiscaliser la participation au syndicat du Collège de Saint-Saëns.

#### Délibération 2018/025

# Remaniement des armoires d'éclairage public

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **EP-0-76188-M546** et désigné «**Remaniement des armoires** » dont le montant prévisionnel s'élève à **13 834.92** € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de **5 780** € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet cité ci-dessus ;
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 5 780 € T.T.C.;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet ;

#### Délibération 2018/026

## Remplacement des lanternes rue du Prieuré

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **EP-2017-0-76188-M543** et désigné «**Remplacement des lanternes rue du Prieuré** » dont le montant prévisionnel s'élève à **22 541.29** € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de **8 352.66** € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet cité ci-dessus ;
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 8 352.66 € T.T.C.;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet;

#### Délibération 2018/027

#### Remplacement des lanternes rue des Anémones

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro EP-2017-0-76188-M545 et désigné «Remplacement des lanternes rue des Anémones » dont le montant prévisionnel s'élève à 18 867.60 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 7 990.83 € T.T.C. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet cité ci-dessus ;
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 7 990.83 € T.T.C. ;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet ;

#### Délibération 2018/028

#### Remplacement des lanternes route du Bois de la Motte

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **EP-2017-0-76188-M544** et désigné «**Remplacement des lanternes route du Bois de la Motte** » dont le montant prévisionnel s'élève à **11 314.80** € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de **4 529.13** € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet cité ci-dessus ;
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 4 529.13 € T.T.C.;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet ;

#### Travaux de voirie

Des travaux de réparations de chaussée en PATA sont prévus par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en 2018, chemin du Mont Joyet et Impasse Saint Nicolas.

Après délibération et au vu de l'état de l'ancienne route départementale située hameau de Grosmenil, il sera demandé à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin de modifier ces travaux en remplaçant les travaux du chemin du mont Joyet avec cette ancienne départementale.

# Contrat d'entretien de l'éclairage public

Le contrat de maintenance mis en place avec le SDE76 est arrivé à terme le 31 décembre 2017. Il propose aux communes de renouveler ce contrat et demande aux communes intéressées de prendre une nouvelle délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de ne pas renouveler le contrat de maintenance avec le SDE76,
- décide de réaliser les travaux de maintenance directement avec une entreprise privée
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte administratif lié à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.